

TROPHÉE SENIORS GOLF DE CHALON SUR SAONE

Les 16 et 17 Mai 2019

Golf de Chalon sur Saône – Ligue Bourgogne Franche Comté

REGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux du Vade-Mecum Sportif 2016 7 édité par la FFGolf et ceux du R&A.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Epreuve ouverte aux joueurs qui répondent aux critères suivants :

- Être licencié de la Fédération Française de Golf et s'être acquitté du « droit de jeu fédéral » ou être licencié d'une Fédération étrangère reconnue
- Avoir 50 ans ou plus la veille de l'épreuve
- Être titulaire d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du golf en compétition.

La licence et le certificat médical doivent être enregistrés à la ffgolf avant le début de l'épreuve.

Pour les joueurs non licenciés en France, le certificat doit être fourni lors de l'inscription.

Le champ des joueurs sera limité à 144 joueurs dont 33 Dames minimum.

- Les joueurs seront retenus en privilégiant d'abord l'ordre du Mérite National Séniors, puis l'ordre des index à la date de clôture des inscriptions, puis l'ordre d'arrivée des inscriptions, tout en respectant le nombre minimum de Dames.

5 wild cards seront réservés pour les joueurs licenciés dans le Club.

Si à la date de clôture des inscriptions, le champ des joueurs est incomplet, le Club pourra le compléter en ajoutant des Dames et/ou des Messieurs.

FORME DE JEU

36 trous Stroke Play (18 trous par jour)

Départs dames : marques rouges

Départs messieurs : marques jaunes

Premier tour : départ dans l'ordre croissant des index, sachant que les meilleurs index partiront en milieu de matinée.

Deuxième tour : départ dans l'ordre inverse des résultats du tour précédent.

Pas de groupes mixtes.

Départage :

En cas d'égalité pour la première place pour chaque sexe à la fin de l'épreuve, les joueurs concernés doivent partir en play-off trou par trou sur les trous n°1 – 2 – 3 – 4 et 9

NB : en cas d'impossibilité de terminer un play-off ou de le faire jouer, le classement provisoire deviendra définitif, à moins que le Comité de l'épreuve en décide autrement (exemple : déclarer des co-vainqueurs).

CONTROLE ANTIDOPAGE

Chaque participant inscrit à une épreuve fédérale peu être soumis à un contrôle antidopage obligatoire. En cas de contrôle positif et/ou de refus de soumettre à un contrôle, le joueur pourra être sanctionné conformément au Règlement disciplinaire de lutte contre le dopage de la ffgolf.

VOITURETTES DE GOLF et ASSIMILEES

Les joueurs handigolf titulaires du Médical-Pass délivré par l'EDGA avec la mention « buggy : yes », seront autorisés à jouer en voiturette.

ENGAGEMENTS

Les inscriptions et droits d'engagements sont à adresser à :

GOLF LA ROSERAIE – Parc de Loisirs St Nicolas – 71380 CHATENOY EN BRESSE

Date limite : vendredi 3 mai 2019

Droit d'engagements : 80€, membres du Club : 30€.

PROGRAMME

Mercredi 15 Mai 2019 : journée de reconnaissance (sur réservation heures de départs)

Jeudi 16 Mai 2019 : 1^{er} Tour Stroke-Play

Vendredi 17 Mai 2019 : 2^{ème} Tour Stroke-Play puis remise des prix 30mm après l'enregistrement des cartes de la dernière partie.

PRIX

Dames : 3 Prix Brut

Messieurs : 3 Prix Brut

COMITE DE L'EPREUVE

OEC PARCOURS : Renaud BOUCHARLAT – Jean-Claude BACQUE MOURET

Directeur de tournoi : Dominique BOULISSET